

**DELIBERATION N° 02-04 DU 30 MAI 2002
RELATIVE AU PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN BATIMENT DE L'AGENCE A CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

- VU le décret n° 66-700 du 14 septembre 1966 relatif aux agences financières de bassin, modifié par les décrets n° 74-284 du 8 avril 1974 et n° 75-998 du 28 octobre 1975,
- VU la délibération du Conseil d'Administration n° 96-17 du 4 octobre 1996,
- VU la délibération du Conseil d'Administration n° 97-6 du 10 juin 1997,
- VU la délibération du Conseil d'Administration n° 00-16 du 24 octobre 2000,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil d'Administration porte à **5 600 000 € TTC** l'engagement financier pour l'opération de construction d'un bâtiment de l'agence sur le site de CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

**Le secrétaire,
Directeur de l'agence**


P. A. ROCHE

**Le Président du
Conseil d'Administration**


J. P. DUPORT